

**URGENT**

De la Restauration CCAS à la sandwicherie : AVIS DE TEMPÊTE !!

Suite à une décision « UNILATERALE » prise par le Directeur et le Président de la CCAS, la majeure partie de nos restaurants servent, depuis lundi 16 novembre 2020, une « formule sandwich ou salade » à leurs convives. Seuls quelques restaurants de plus de 100 cvts de moyenne/jour, ainsi que les centrales nucléaires et thermiques ne sont pas concernés.

Aucun de nos collègues de la restauration n'est resté insensible à cette annonce qui s'est prise sans concertation. Ni avec les délégués syndicaux, ni avec les membres du CSE Restauration Méridienne. Délit d'entrave à l'exercice des Instances Représentative ou mépris envers les Organisations Syndicales et leurs Représentants ? Peut-être les deux !! Ils n'étaient déjà plus assurés de leur avenir au sein des activités sociales, nos collègues et amis de la Restauration, mais aujourd'hui, c'est leur cœur de métier qui leur est enlevé. Nous ne fabriquons plus, nous vendons. Et des produits de l'agro-alimentaire qui plus est. Oublié le fameux équilibre alimentaire prôné par le GEMRCN (Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition) depuis des années.

Et pour quelles raisons ? Une baisse de fréquentation sur les restaurants liée au télétravail, et qui génère « des incidences économiques sur notre organisme » ? Pertes qu'ils seraient urgent de faire compenser par les employeurs ?

Mais la décision prise, juste avant son départ, par l'ancien Président de la CCAS, de ne pas réclamer en justice 130 millions d'euros dus par les employeurs, n'était-ce pas générer des « incidences économiques » au sein de l'organisme ?

Quant à la mise en télétravail, tout le monde n'y accèdera pas, et nous pouvons d'ors et déjà constater un nouveau clivage dans notre société : ceux qui y sont déjà, et ceux qui n'y seront jamais. Prenez les transports publics aux heures de pointe et vous comprendrez. Cette « seconde catégorie » de population n'aurait pas la possibilité, le droit, de se restaurer convenablement, avec un plat chaud, à l'approche de l'hiver qui plus est, et en pleine période « grippale » ?

Les collègues de la Restauration sont depuis trop d'années le prétexte d'une guerre que se livre les employeurs et la Direction de la CCAS. La convention cadre signée en 2018 n'en était qu'un énième épisode. La décision prise de littéralement « prendre en otage » nos convives, afin de forcer les employeurs ne nous appartient pas. Pour autant, nous n'acceptons et n'accepteront pas que nos collègues de la Restauration en subissent les conséquences ni face aux convives, ni face aux Directeurs d'unités.

Un CSE extraordinaire (et **urgent**) se tiendra donc, à la demande de l'organisation syndicale Force Ouvrière, ce vendredi 20 novembre 2020 et dont nous ne manquerons pas de vous en faire un compte-rendu « **très détaillé** ».

Montreuil le 17/11/2020.